

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 9 octobre 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Johanne Hogue	Présidente
M. Michael Averill	Vice-président du conseil des commissaires
M. Martin Barbeau	
M. Claude Beaulac	
M. Robert Bergeron	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
Mme Michelle Le Quellec	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Amélie Provost	
Mme Brigitte Provost	
Mme Marie-Claire Vachon	

Est absent :

M. Robert-M. Dupont

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
Mme Chantal Bonneville	Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
Mme Josée Lapointe	Directrice du service des ressources humaines
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Julie Richer	Directrice du service des ressources éducatives

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 11).

Arrivée du commissaire, M. Bernard Bouclin.

Il est 19 h 12.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

811^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Claude Beaulac :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019 – *Adoption*
([doc. 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Gouvernance
 - 10.1 Lettre d'appui à la cuisine collective de la Manufacture ([docs 10.1](#))
 - 10.2 Soirée de formation aux conseils d'établissement
 - 10.3 Fin de probation de la direction générale adjointe
 - 10.4 Actualisation du comité de transport ([docs 10.4](#))
- 11.0 Service des ressources éducatives
 - 11.1 Suivi du comité de pilotage du PEVR
- 12.0 Service des ressources matérielles
 - 12.1 Adjudication de contrat – Aménagement intérieur et mise aux normes – École alternative de Sainte-Adèle ([doc. 12.1 remis sur place](#))
 - 12.2 Adjudication de contrat – Déneigement des cours et stationnements de la CSL ([doc. 12.2](#))
- 13.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
 - 13.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Lancement en consultation* ([doc. 13.1](#))
- 14.0 Service du Secrétariat général et des communications
 - 14.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 19 juin 2019 ([doc. 14.1](#))
 - 14.2 Politique de gestion des risques de collusion et de corruption – Lancement en consultation ([doc. 14.2](#))
- 15.0 Présidence et rapport d'activités ([doc. 15.0](#))
- 16.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information ([doc. 16.0](#))
- 17.0 Affaires diverses
 - 17.1 Projet de Loi – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires ([docs 17.1](#))
- 18.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019](#)

812^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Barbeau :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que lors de la dernière séance du conseil des commissaires, il y a eu une actualisation des comités. De plus, une résolution a été adoptée quant à la rémunération des commissaires. Une autre résolution est à adopter à cet effet en novembre au moment où le poste vacant de commissaire sera comblé.

6.0 Période de questions – public

Aucune question

7.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

8.0 Comité de parents

Le commissaire et président du comité de parents, M. Martin Chrétien, précise qu'il y a eu ce 26 septembre une réunion du comité ÉHDAA. Beaucoup de parents ont participé à cette rencontre et il y aura en novembre prochain, l'assermentation d'un membre du conseil des commissaires émanant du comité de parents et représentant les élèves HDAA.

Lors de rencontre du 7 octobre dernier, le comité de parents a procédé à l'élection de ses membres, tel qu'il appert du communiqué rédigé à cet effet.

De plus, une présentation a été faite quant au projet de loi n° 40, en lien avec les changements au niveau de la gouvernance des commissions scolaires.

Un formulaire de 116 questions a été distribué et doit être rempli. Le comité de parents a également voté une résolution afin d'inciter la Commission scolaire à bonifier le projet de loi tel que déposé. Le comité de parents aimerait notamment qu'il y ait plus de considérations pour la représentativité régionale ainsi qu'un membre parent ÉHDAA sur le conseil d'administration. M. Martin Chrétien suggère qu'un don représentant le salaire versé après le 29 février 2020 pourrait être fait par le conseil des commissaires pour le paiement de la rédaction dudit mémoire.

9.0 Comité ÉHDAA

Aucun sujet

Sortie du secrétaire général, M. Louis Piché.

Il est 19 h 20.

Retour du secrétaire général, M. Louis Piché.

Il est 19 h 23.

10.0 GOUVERNANCE

10.1 Lettre d'appui à la cuisine collective de la Manufacture

La commissaire, Mme Michelle Le Quellec, demande en quoi consiste le projet « La cuisine de la Manufacture ».

Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, précise que ce projet doit motiver la création d'entreprises par le biais de cours de cuisine aux jeunes entrepreneurs en association avec des partenaires.

813^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides désire établir des partenariats novateurs au bénéfice de ses élèves;

ATTENDU QUE le projet La Cuisine de La Manufacture est un projet de Cuisine partagée destinée au démarrage d'entreprises dans le secteur alimentaire;

ATTENDU QU'il est souhaité que la Commission scolaire des Laurentides et l'École Hôtelière des Laurentides deviennent des partenaires de premier plan pour toute formation se déroulant dans la Cuisine collective;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Amélie Provost :

D'APPUYER le projet La Cuisine de La Manufacture visant le démarrage d'entreprises dans le secteur alimentaire et d'envoyer une lettre à cet effet au président de La Manufacture au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Soirée de formation aux conseils d'établissement

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que nonobstant le projet de loi n° 40, il y aura, à une date à être confirmée en novembre, une formation pour les membres des conseils d'établissements.

10.3 Fin de probation de la direction générale adjointe

Le vice-président du conseil des commissaires et membre du comité de supervision de probation de la direction générale adjointe, M. Michael Averill, précise que le directeur général a un rôle prédominant dans l'évaluation de la direction générale adjointe et que le comité de supervision a tenu une rencontre quant à la fin de probation qui n'a pas à faire l'objet d'un délibéré au conseil des commissaires. M. Averill invite le directeur général, M. Bernard Dufourd, à lire la résolution découlant des travaux du comité de supervision et de probation de la direction générale adjointe.

814^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la nomination de monsieur Stéphane Chaput à titre de directeur général adjoint de la Commission scolaire des Laurentides, comme en fait foi la 570^e résolution du conseil des commissaires, adoptée le 10 octobre 2018;

ATTENDU la création d'un comité de supervision de probation de la direction générale adjointe par la 559^e résolution en date du 3 octobre 2018;

ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal;

ATTENDU que M. Stéphane Chaput est officiellement entré en fonction le ou vers le 10 octobre 2018, à la suite de la signature d'un contrat d'embauche, le nommant hors cadre;

CONSIDÉRANT l'évaluation concluante de la période de probation effectuée, ainsi que la recommandation de la direction générale et du comité de supervision de probation;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Luc Drapeau :

D'ACCORDER à monsieur Stéphane Chaput le statut de hors cadre régulier de la Commission scolaire des Laurentides à titre de directeur général adjoint.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Actualisation du comité de transport**815^e RÉSOLUTION :**

Le secrétaire général, M. Louis Piché, indique que la composition actuelle du comité de transport n'est pas conforme au règlement provincial sur le transport des élèves et qu'il y a un commissaire de trop siégeant sur ce comité.

Il est proposé par le commissaire, M. Martin Barbeau, d'attendre le retour du commissaire, M. Robert-M. Dupont, siégeant sur ce comité afin de faire une validation de la composition dudit comité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES**11.1 Suivi du comité de pilotage du PEVR**

Le commissaire, M. Martin Barbeau, fait état des travaux du comité. Celui-ci indique que pour la détermination des objectifs et cibles, il est préférable que les services des ressources humaines et des ressources éducatives les fixent en raison de l'expertise émanant de ces services.

La direction générale et la direction du service des ressources éducatives vont enrichir le discours sur les objectifs et cibles et tous feront une appropriation de commissaire.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, souligne également l'expertise de la commissaire, Mme Michelle Le Quéllec, à titre d'ancienne conseillère pédagogique.

La directrice du service des ressources éducatives, Mme Julie Richer, explique les cibles pour l'année 2019-2020. Elle précise que 25 objectifs doivent être atteints d'ici juin 2022 et que 4 objectifs ont été atteints en 2018-2019.

Les objectifs atteints pour l'année 2018-2019 sont les suivants :

- Promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour;
- Déployer un programme d'activités d'intégration sociale culturelle et scolaire destiné aux élèves issus de l'immigration;
- Soutenir les établissements à maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires, et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation;
- Bonifier le programme de formation continue des enseignants portant sur des pratiques probantes liées aux stratégies d'enseignement dites efficaces.

Les objectifs à atteindre pour l'année 2019-2020 sont les suivants :

- Promouvoir et soutenir les initiatives d'éducation à la citoyenneté qui permettront aux élèves de développer leur plein potentiel;
- Soutenir le déploiement d'activités d'enrichissement sur le plan scientifique, linguistique, culturel, physique, sportif et entrepreneurial;
- Soutenir les établissements à se doter d'une structure de gestion collaborative;
- Déployer un programme de reconnaissance mettant en relief l'engagement et l'expertise de nos employés;
- Développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'un programme d'insertion professionnelle et de formation continue pour toutes les catégories de personnel.

12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.1 Adjudication de contrat – Aménagement intérieur et mise aux normes – École alternative de Sainte-Adèle

Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, fait une présentation du projet de résolution.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que l'entrée dans le bâtiment pourra se faire plus tard à l'hiver et que les parents sont informés.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande si un échéancier des travaux existe et si l'entrée pourra se faire cette année ou en septembre prochain.

Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, précise que selon l'échéancier, les élèves pourraient intégrer le bâtiment au retour de la semaine de relâche. De plus, celui-ci précise qu'il n'y a pas de prime prévue pour les entrepreneurs, mais qu'un principe de pénalité est prévu en cas de négligence.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, s'interroge sur le fait qu'il y ait eu deux appels d'offres sans soumissionnaire et demande la raison pour laquelle il y a eu des soumissionnaires cette troisième fois.

M. Chaput indique que les entrepreneurs ont pu terminer certains chantiers et que ceux-ci étaient maintenant disposés à soumissionner.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande si des locaux modulaires seront installés dès l'année prochaine à l'école alternative de Sainte-Adèle.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il y aura un comité de travail à cet effet.

816^e RÉOLUTION :

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire des Laurentides de procéder à l'ouverture d'une école alternative en 2019-2020 conformément à la 620^e résolution adoptée le mercredi 12 décembre 2018;

ATTENDU l'autorisation accordée par le conseil des commissaires pour le mise en œuvre du processus d'appel d'offres dans le but d'adjuger un contrat pour la réalisation des travaux d'aménagements fonctionnels et de mise aux normes du bâtiment pour l'ouverture d'une école alternative à Sainte-Adèle, conformément à la 694^e résolution adoptée le mercredi 27 mars 2019;

ATTENDU le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le règlement sur les travaux de construction des organismes publics chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat à l'entrepreneur qui a soumis le plus bas prix, dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en vue de l'adjudication d'un contrat pour les travaux d'aménagement intérieur et de mise aux normes à l'école alternative de Sainte-Adèle, identifié sous le numéro AO-19-20-06, et les résultats de l'ouverture des soumissions à laquelle a procédé l'équipe du service des ressources matérielles le 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles, de la direction générale et de la firme d'architecture TLA Architectes Inc.;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Marie-Claire Vachon :

D'ADJUGER le contrat pour les travaux d'aménagement intérieur et de mise aux normes à l'école alternative de Sainte-Adèle, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à XO Construction, au coût de 558 666,00 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Adjudication de contrat – Dénéigement des cours et stationnements de la CSL

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande s'il existe une constance dans les coûts de déneigement.

Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, indique qu'il y a des hausses, mais rien d'exceptionnel ou d'imprévu.

817^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics L.R.Q. c. C-65.1 et du règlement sur les contrats de services des organismes publics R.R.Q. r.4 ainsi que celles de la politique régissant les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la CSL adoptée le 26 juin 2013 en vertu de la 1162^e résolution;

ATTENDU QUE selon le règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs actuellement en vigueur le conseil des commissaires est l'autorité compétente en matière d'appel d'offres pour octroyer les contrats de service pouvant dépasser les 100 000 \$;

ATTENDU QUE le mode de sollicitation recevant application en l'espèce est l'appel d'offres public conformément aux prescriptions législatives et la politique de la Commission scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a autorisé la mise en œuvre du processus d'appel d'offres en vue de l'adjudication d'un contrat de services techniques de déneigement des cours d'école et stationnements pour les trois (3) prochaines années comme en fait foi la 806^e résolution adoptée le 11 septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en vue de l'adjudication d'un contrat de déneigement des cours d'école et stationnements, identifié sous le numéro AO-19-20-01 et les résultats de l'ouverture des soumissions à laquelle a procédé la direction du service des ressources matérielles le 3 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Michelle Le Quellec :

D'ADJUGER le contrat de déneigement des cours d'école et stationnements du ou des lots suivants :

- **Lot 1** – École secondaire Augustin-Norbert-Morin;
- **Lot 2** – École Hôtelière des Laurentides, Saint-Joseph, Chante-au-Vent et École alternative de Sainte-Adèle;
au plus bas soumissionnaire conforme, soit à **Mini-Excavation François J. Bertrand inc.** au coût de **191 100 \$** (taxes non incluses) pour une durée de trois (3) ans;
- **Lot 6** – Polyvalente des Monts;
- **Lot 7** – Fleur-des-Neiges, Notre-Dame-de-la-Sagesse et Centre administratif;
- **Lot 8** – Monseigneur-Bazinet et Lionel-Groulx;
au plus bas soumissionnaire conforme, soit à **Les Excavations Labelle inc.** au coût de **309 811 \$** (taxes non incluses) pour une durée de trois (3) ans;
- **Lot 11** – Trois-Saisons, La Ribambelle, Tournesol, Fleur-Soleil et L'Odyssee;
- **Lot 12** – École secondaire Curé-Mercure et CFP l'Horizon;
au plus bas soumissionnaire conforme, soit à **JBC Paysagiste inc.** au coût de **177 900 \$** (taxes non incluses) pour une durée de trois (3) ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

13.1 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Lancement en consultation*

818^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves* en vigueur, telle qu'adoptée par le conseil des commissaires le 11 mai 2011 et consignée à la 804^e résolution;

ATTENDU les fondements de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) et plus particulièrement les articles 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 40, 80, 204, 211, 222, 236, 239, 240 et 461.1., la Commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents (extrait);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves*;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique a pour objectif de proposer aux élèves un traitement équitable quant aux droits de fréquentation des écoles de la Commission scolaire, de préciser les modalités concernant le choix d'école, de déterminer les critères relatifs au transfert d'élèves et préciser les modalités concernant un élève extraterritorial;

CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis dans le cadre des travaux de révision;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill :

D'ADOPTER aux fins de consultation le projet de la « *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves* », tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote CC818-19 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

14.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 19 juin 2019

Le président du comité de gouvernance et d'éthique et commissaire, M. Martin Chrétien, fait le compte rendu du comité s'étant tenu le 19 juin dernier. Celui-ci précise qu'il y a eu un suivi aux amendements au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires.

De plus, un document synthèse du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil des commissaires a été approuvé par les membres du comité.

14.2 Politique de gestion des risques de collusion et de corruption – *Lancement en consultation*

819^e RÉOLUTION :

Projet de résolution

ATTENDU que la Commission scolaire des Laurentides est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics RLQ c. C-651;

ATTENDU QU'une directive a été édictée en fonction de cette loi ayant pour but de préciser les obligations de la Commission scolaire concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directive requiert notamment la mise en place d'une politique et d'un plan de gestion de risques en matière de corruption et de collusion dans le processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les responsabilités du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) quant à la politique et au plan de gestion de risques précités;

CONSIDÉRANT QUE la politique doit être adoptée avant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du RARC et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Brigitte Provost :

D'ADOPTER aux fins de la consultation le document « Politique de gestion des risques de collusion et de corruption », tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote CC819-19 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 Présidence et rapport d'activités

La présidente, Mme Johanne Hogue, fait état du dépôt de son rapport d'activités.

16.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information*

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'un comité de travail est à prévoir le 27 novembre 2019 et qu'un échéancier de consultation publique sera élaboré pour l'aire de desserte de l'école de Saint-Adolphe-d'Howard. Il y aura également une discussion sur la possibilité d'avoir un secondaire 3 à l'école Sacré-Cœur de Saint-Donat. Finalement, une discussion aura lieu quant au territoire de Sainte-Agathe-des-Monts et à l'analyse de la clientèle en résultant.

17.0 Affaires diverses

17.1 Projet de Loi – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

La présidente, Mme Johanne Hogue, fait état de la situation. Celle-ci précise que la Fédération des Commissions scolaires du Québec a une position de statu quo, ne désirant pas nécessairement bonifier le projet de loi tel que déposé.

Bien que le désir n'est pas de nuire à la FCSQ, il faudrait se distinguer des grands centres, afin de valoriser l'aspect régional.

La Commission scolaire des Laurentides se distingue à ne pas défendre le rôle des élus. À cet égard, Mme Hogue mentionne avoir eu une conversation avec le directeur général, M. Bernard Dufourd, les vice-présidents du conseil des commissaires et du comité exécutif, messieurs Michael Averill et Bernard Bouclin, ainsi qu'avec le commissaire et président du comité de parents, M. Martin Chrétien.

Un mémoire serait envisagé afin de bonifier le projet de loi en collaboration avec la direction générale et le comité de parents de la Commission scolaire. Ce type de position commune se distingue des autres commissions scolaires.

La présidente, Mme Johanne Hogue, précise que les délais pour agir sont courts, que la rédaction pourrait se faire en utilisant les services d'un tiers à l'externe et qu'une rencontre est à prévoir le 15 octobre prochain, si le conseil des commissaires en convient.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que ce sujet devrait être discuté en comité de travail suivant la séance publique.

18.0 Levée de la séance

820^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 23).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ